

Note au Chef du département

Rapport du Conseil fédéral  
Suisse-ONU

---

Introduction pour la conférence de  
presse du 21 décembre 1971 - 10h30

Messieurs,

Comme vous le savez, le Conseil fédéral avait promis dans son rapport du 16 juin 1969 de présenter aux Chambres un rapport spécial sur les activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées. Vous venez donc de recevoir ce texte, ainsi qu'un résumé rédigé à votre intention.

Ce rapport est bien différent du précédent qui comprenait une longue partie historique et qui considérait l'organisation mondiale depuis son origine jusqu'en 1969.

Le présent rapport est limité aux trois dernières années (1969 à 1971). Il est le premier rapport périodique du Gouvernement. Sa structure aussi est différente. Après l'introduction (chapitre premier) le deuxième chapitre est consacré à l'évolution générale de l'ONU depuis 1969.

- L'événement capital est sans aucun doute l'arrivée de la République populaire de Chine. Depuis son entrée dans l'ONU, voilà un mois, c'est une nouvelle étape qui commence pour l'organisation.
- Les structures de l'ONU n'ont pas subi de modifications. Seul l'ECOSOC a désiré doubler le nombre de ses membres. Il s'agit de faire une plus large place aux pays du Tiers-monde et de renforcer l'influence de cet organe de coordination.

*Cons. éco + social*

- 2 -

à propos

En revanche les rôles des différents organes ont évolué de façon sensible:

- Au Conseil de sécurité les décisions étaient prises de plus en plus selon la méthode du consensus, l'accord se faisant sur des généralités formulées de façon vague. La République populaire de Chine affronte à présent les autres membres permanents, d'où réapparition du veto.
- Indépendamment de la pratique "Uniting for peace", l'Assemblée générale peut prendre une résolution rédigée dans des termes plus fermes qu'une décision du Conseil de sécurité. Mais il s'agit d'une pression morale seulement. Elle s'exercera d'autant plus que le Conseil de sécurité sera frappé de paralysie.
- On constate une désaffection regrettable à l'égard de la Cour internationale de justice, due à trois raisons:
  - 1) le recours à la juridiction de la Cour est considéré comme une limitation inacceptable de la souveraineté de l'Etat, 2) la Cour applique un ordre juridique à la formulation duquel certains Etats n'ont pas participé, 3) le développement de l'arbitrage bilatéral et des Tribunaux internationaux régionaux diminue le nombre des affaires portées devant la Cour.
- Comme vous le savez, le Secrétaire général U Thant a donné sa démission pour la fin de l'année. La difficulté à lui trouver un successeur est significative des luttes au sein du Conseil de sécurité. Il est par ailleurs intéressant de noter la faveur dont jouissent les ressortissants des pays membres européens.
- L'organisation connaît des difficultés financières. Les dépenses augmentent, mais il faut le dire, essentiellement en raison de l'importance croissante de l'aide accordée aux pays en développement. Les gros contributeurs se lassent d'un laxisme que favorisent les pays en voie de développement. Nous pourrions là aussi nous trouver à un tournant.

Le troisième chapitre passe en revue les principales activités des Nations Unies et des Institutions spécialisées. Le Conseil fédéral y définit la position qu'il a prise dans tous les domaines considérés, ainsi que la participation de la Suisse à tous ces travaux.

- Il s'agit des questions politiques, comme par exemple les actions en faveur de la paix, le désarmement, la non prolifération des armes nucléaires, etc.
- Des questions juridiques, la codification du droit international, question importante pour notre pays, le droit humanitaire, le droit international de l'espace, de la mer.
- Des questions économiques, par exemple du développement, point des plus importants de notre programme, celui sur lequel le Conseil fédéral a décidé de porter son effort principal. Les questions monétaires retiennent aussi l'attention du Gouvernement (FMI, Banque mondiale).
- Des questions sociales, droits de l'homme, droit du travail, l'environnement, l'aide humanitaire, la santé publique, etc.
- Toutes les autres questions traitées par les institutions spécialisées:  
culturelles et scientifiques, agricoles, de transports et de communications.

Le chapitre IV décrit le rôle de l'administration centrale à Berne et de nos missions permanentes à New York et Genève, y compris le rôle du pays hôte (accueil des organisations internationales, Genève lieu de réunion des grandes conférences internationales et siège d'organisations internationales).

Chapitre V: Suite donnée aux propositions faites dans le rapport de 1969:

- a) Augmentation des contributions financières aux différents organes chargés du développement et de l'aide humanitaire (PNUD, UNICEF, HCR, UNWRA et PAM). *Progr. alimentaire mondial*
- b) L'aide à l'étranger en cas de catastrophe. Création d'un Délégué du Conseil fédéral rattaché administrativement au Département politique, formule qui permettra de collaborer sous une nouvelle forme avec l'ONU.
- c) Entrée de la Suisse dans la Commission économique pour l'Europe.  
L'été dernier l'ECOSOC a modifié le mandat de la commission. Nous pouvons donc être membre à part entière de cet organe régional des Nations Unies.
- d) Développement du droit humanitaire. Il s'agit de compléter les conventions de Genève pour assurer une protection plus efficace des victimes des conflits. *CICR*
- e) Préparation de notre diplomatie aux activités multilatérales. Nos jeunes diplomates ont l'occasion de se familiariser avec les méthodes de travail des Nations Unies. L'effectif de notre mission à New York est renforcé pendant l'Assemblée générale. Plus du tiers de nos agents ont pu ainsi être initiés aux problèmes de la diplomatie multilatérale.
- f) L'information qui a notamment pour but de donner une image objective de la collaboration que le Conseil fédéral entend intensifier avec les Nations Unies et aussi de provoquer la réflexion dans l'opinion publique.

## Chapitre VI, Conclusions

Dans les conclusions le Conseil fédéral constate:

- tout d'abord à quel point notre pays s'est intégré dans l'ONU.
- Que la ligne de conduite adoptée en 1969 (solidarité et rapprochement) a été suivie ~~dans l'ensemble avec succès~~ et que les liens, déjà nombreux et solides, avec les Nations Unies ont été resserrés. Notre participation à l'ONU technique nous a permis <sup>à la fois</sup> d'assurer la sauvegarde de nos intérêts essentiels et de fournir un apport utile.
- Que certains événements importants survenus récemment (représentation de la République populaire de Chine, admission <sup>rassemble</sup> relativement proche des Etats divisés) laissent présumer que l'ONU deviendra bientôt une organisation universelle.
- Que ces événements nous obligent à repenser le problème de nos relations avec l'ONU, de dresser en quelque sorte un second bilan et surtout d'étudier d'une manière très approfondie la question de notre adhésion éventuelle tout en conservant notre neutralité.

Quant à celle-ci, l'examen des faits montre que l'ONU évolue dans un sens favorable à la neutralité. Le système de sécurité collective n'a jamais été appliqué. Aucun accord de mise à disposition de forces armées n'a donc dû être négocié entre l'ONU et un ou plusieurs Etats membres. Les neutres européens ne se sont <sup>aucun</sup> pas trouvés dans l'embaras. L'étude de la question de la neutralité n'est pas terminée pour autant, en ce qui nous concerne, car indépendamment des particularités de notre neutralité, notre opinion publique est spécialement sensible à tout vote, à toute décision qui paraissent la toucher. C'est pourquoi cette question sera soumise à la future commission consultative. BI

le cert: Fin - Suavis - Publier

Les adversaires d'une adhésion à l'ONU, outre les arguments tirés de l'unicité du cas suisse, s'insurgent contre l'impuissance de l'organisation à mettre fin à des différends. Or, l'ONU n'est pas une superpuissance, un organisme supra-national. Elle ne peut <sup>l'assemblée</sup> contraindre les parties à se soumettre à une décision prise par la communauté internationale. D'autre part il faut dire aussi que les membres du Conseil de sécurité jouissent du droit de veto qui peut paralyser toute action. Il n'est pas possible de forcer les grandes puissances à s'entendre si elles ne le désirent pas. Cependant le Conseil de sécurité présente une certaine utilité; on peut le comparer à une sorte de "chambre de décompression". Malgré tous ses défauts et ses imperfections, l'ONU demeure la seule tentative de résoudre les problèmes internationaux sur une base multilatérale et conserve la confiance des Etats. La future commission consultative aura aussi à se saisir de cette question.

Tenant compte de tous les éléments résumés dans cette partie du rapport, le Conseil fédéral a pris les décisions

- a) de poursuivre l'étude des problèmes encore non résolus en vue de mettre les Chambres fédérales et le pays en mesure de prendre la décision qui leur incombe,
- b) de créer à cet effet, comme en 1918 et 1945, une commission consultative comprenant toutes les tendances qui se sont manifestées dans l'opinion publique.

Le rapport de la commission contribuera à éclairer le Conseil fédéral, dont la prise de position fera l'objet d'un rapport ultérieur aux Chambres. Mais si le Conseil fédéral estime que le peuple doit se préparer à prendre une décision dans un avenir pas trop éloigné, ce ne sera qu'une fois résolu le problème de nos relations avec les Communautés européennes.

C'est le Conseil des Etats qui discutera le premier le rapport du Conseil fédéral et il le fera pendant la session de mars prochain.